

Rapport annuel
2018

Assainissement



10 ans après, les effets néfastes de la crise de 2008 se font encore ressentir sur le **contexte économique et social, marqué par de fortes hausses de coûts et de taxes**. Pour le SYDED, l'année 2018 s'est caractérisée, dans l'ensemble, par une relative **stabilité des activités** avec, néanmoins, la préparation et le lancement de nouveaux projets.

Dans le domaine du **Traitement des déchets**, deux faits significatifs sont à retenir :

- La clôture du Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage a permis de faire un bilan très positif des trois années, riches en actions menées sur tout le territoire avec divers acteurs et, en particulier, avec le réseau de référents communaux, créé à cette occasion. Les actions déclinées dans ce programme pourront se poursuivre dans les années à venir dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019 / 2025, établi fin 2018 en partenariat avec l'ensemble des collectivités adhérentes.
- La sélection au niveau national du dossier de candidature pour la reconstruction du centre de tri de Catus a débouché sur le lancement des travaux du plus gros projet mené à ce jour par le SYDED, avec une mise en service programmée fin 2019. Dans la perspective d'une hausse sans précédent de la fiscalité environnementale, ce nouvel outil innovant devra nous permettre de limiter la hausse de nos coûts de gestion des déchets, grâce à l'amélioration de nos performances.

Compte tenu de la montée en charge des partenariats extérieurs, une forte progression des tonnages a été enregistrée sur l'année, ce qui préfigure une année 2019 assez tendue pour les centres de tri.

Pour améliorer encore la qualité du tri des usagers, le thème principal de la communication a été consacré aux erreurs de tri les plus nuisibles pour la sécurité et le cadre de travail des agents de tri.

L'activité **Bois-énergie** a été marquée par la mise en service d'un réseau de chaleur à Capdenac-Gare et la reprise du réseau communal existant à Nuzéjols. En parallèle le travail d'optimisation du fonctionnement et de mise aux normes des réseaux de chaleur existants a été poursuivi, avec notamment les opérations de mise en place des équipements à débit variable et de filtration des rejets de fumées sur les chaufferies concernées.

En même temps, les études pour le projet de Figeac ont bien avancé, avec un objectif de démarrage des travaux début 2020 et une mise en service à l'automne 2021.

Dans l'attente de la réorganisation territoriale à venir suite à la loi NOTRe*, les activités **Eau Potable, Eaux Naturelles et Assainissement** sont stables.

Pour la production d'eau potable, des difficultés ont été à nouveau rencontrées sur la qualité, en lien avec certains épisodes pluvieux. Dans le même temps, un suivi spécifique des baignades très touristiques a été instauré afin de mieux appréhender les épisodes de dégradations estivales. Par ailleurs, les craintes sur les risques liés à l'épandage des boues issues des stations d'épuration perdurent et créent des tensions dans la recherche de débouchés.

Enfin, dans le prolongement de la démarche qualité entreprise depuis plusieurs années, l'ensemble du personnel s'est investi dans un travail minutieux de préparation de l'audit pour la triple certification "Qualité – Environnement – Santé au Travail", début 2019. L'obtention de ce véritable « label » représente une reconnaissance des efforts entrepris dans notre **recherche permanente d'amélioration et de satisfaction des besoins des usagers**.

Gérard MIQUEL



SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique	4
Compétences.....	4
Adhérents	4
Organisation	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global	8
Faits marquants.....	9

ASSAINISSEMENT

Avant-propos	12
Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées.....	13
Principe.....	13
Contexte départemental de l'assainissement collectif.....	14
Adhésions	16
Interventions	17
Projets.....	18
Tarifs.....	19
Traitement des boues de STEU	20
Principe.....	20
Étendue de la compétence	20
Contexte départemental des boues.....	20
Adhésions	21
Interventions	22
Projets.....	23
Tarifs.....	23
Assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.....	24
Principe.....	24
Étendue de la compétence	24
Adhésions et contexte départemental	24
Interventions	25
Projets.....	26
Tarifs.....	26
Bilan financier global	27

En savoir PLUS...

Actions de communication.....	30
Pour les scolaires	30
Pour le grand public.....	30
Pour des publics ciblés	31
Prévention des risques	32
Santé - Sécurité.....	32
Environnement.....	32

PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

FORME JURIDIQUE

■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Département. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

■ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même, avec ses propres moyens humains et matériels, la gestion du service public.

COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
 - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - Traitement des déchets non valorisables
 - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
 - Réalisation de réseaux de chaleur
 - Gestion des réseaux de chaleur
 - Développement des énergies renouvelables
- **Eau potable :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Gestion des ressources en eau potable
 - Exploitation des équipements
- **Assainissement des eaux usées :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
 - Gestion du service et des équipements
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
 - Suivi de la qualité des milieux aquatiques
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leur territoire.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
6 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	15 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	64 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	126 collectivités chargées de l'assainisse- ment des eaux usées	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles
318 communes du Lot + 6 de l'Aveyron	15 réseaux	Adhérents : 31 MOE AMO, 36 DSP GSP, 5 prod°	Adhérents : 7 ANC, 119 AC, 90 Boues	2 réseaux de suivi 23 sites de baignade

179 864 habitants (pop. municipale INSEE 2018).

209 033 habitants (pop. DGF 2017 : population totale + résidences secondaires).

ORGANISATION

En tant que structure publique, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

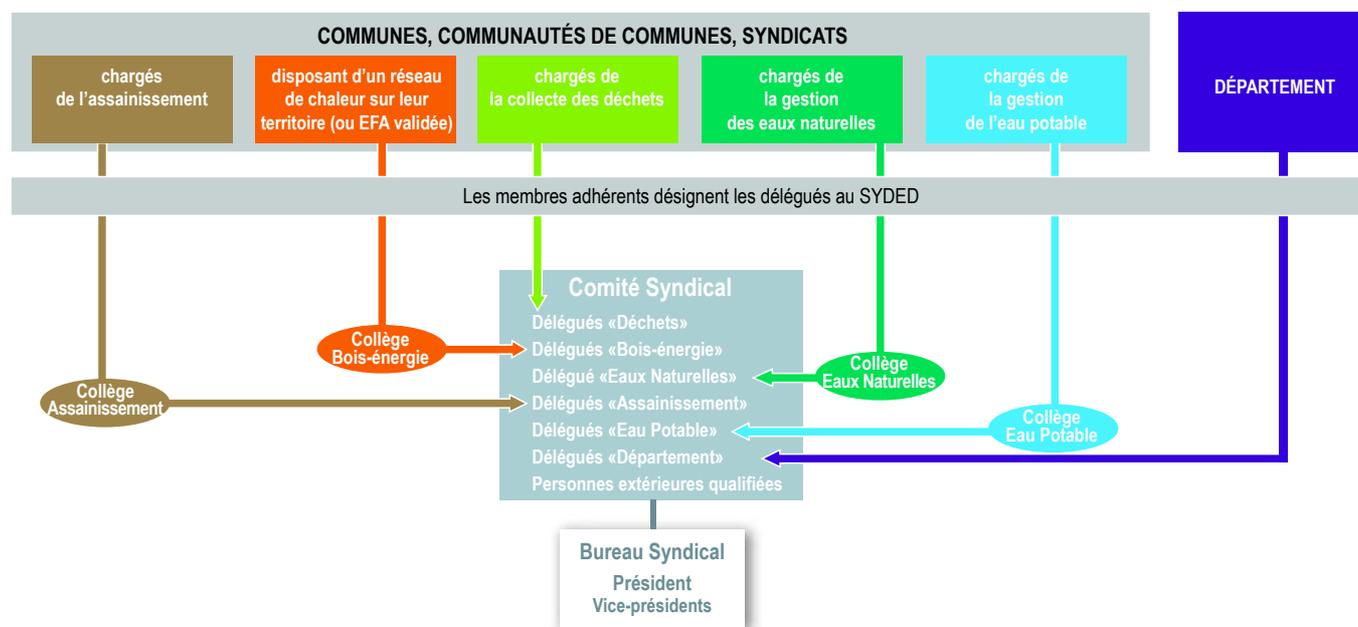
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

• 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

• 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.



■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

Effectif moyen en 2018 : 303 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

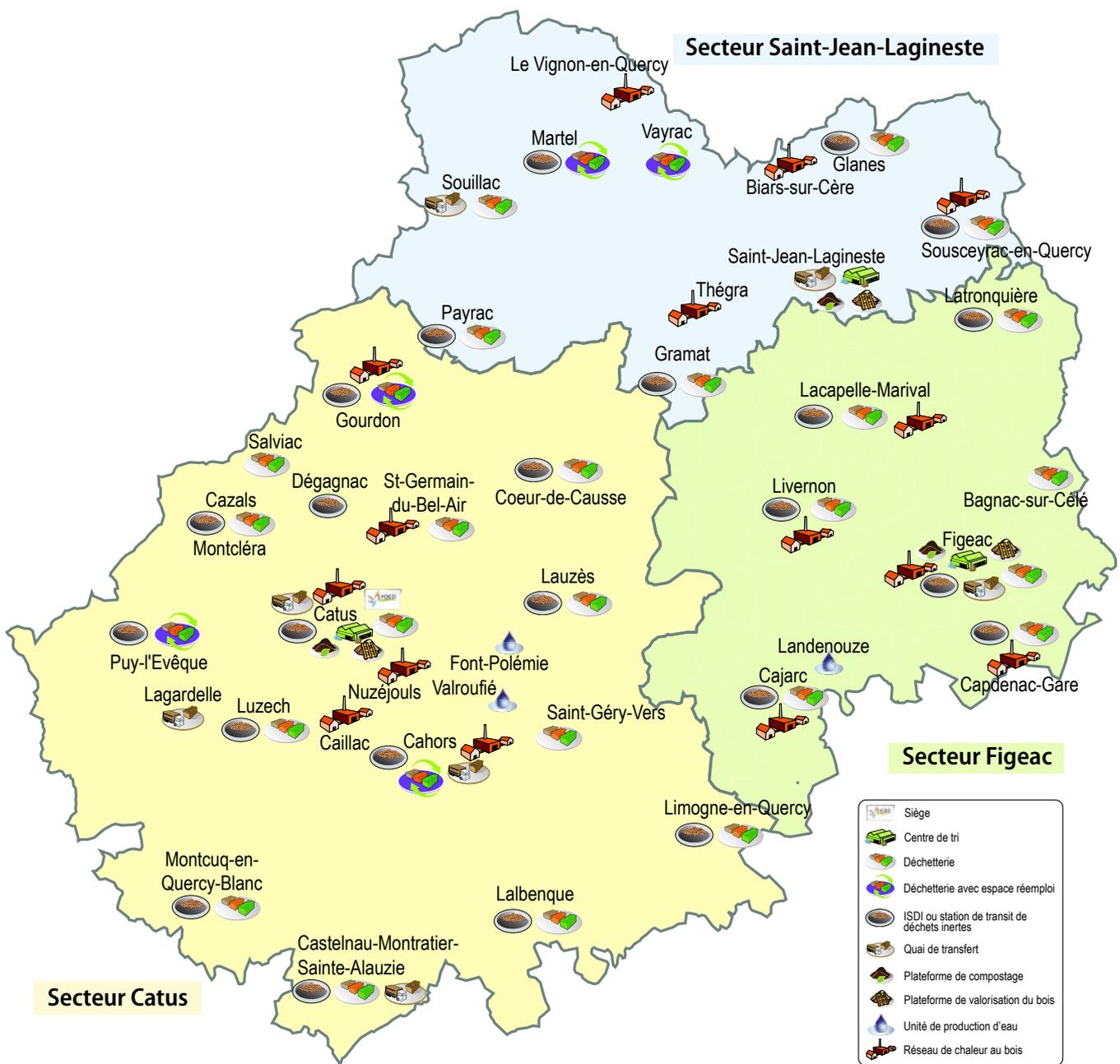
Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, projets et énergies renouvelables, communication, qualité/environnement, déchets). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour
594 habitants





Secteur Catus

ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 24 ISDI ou assimilés (gravats),
- 15 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

ÉQUIPEMENTS MOBILES

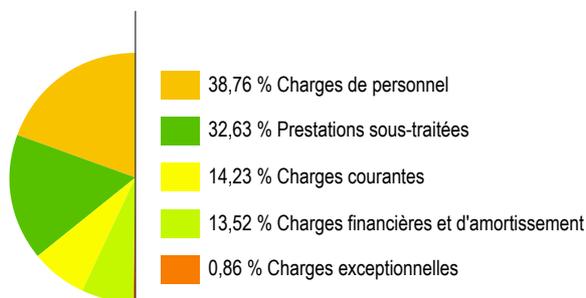
- 1 tracteur routier et 2 semi-remorques,
- 20 camions polybennes,
- 9 remorques PL,
- 32 engins (manutention, excavation, chargement, compactage),
- 4 broyeurs et 2 cribles (végétaux + bois),
- 56 véhicules légers,
- 250 bennes.

BILAN FINANCIER GLOBAL

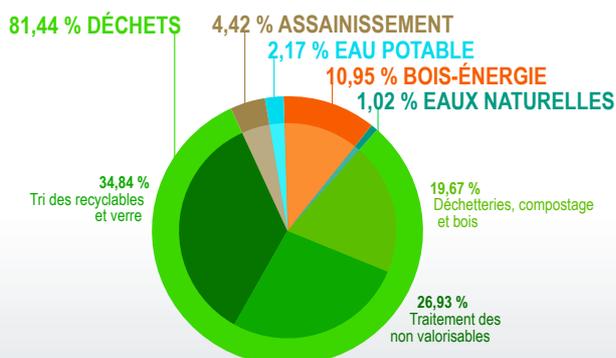
Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :
 "Déchets", "Bois-énergie", "Assainissement", "Eau Potable" et "Eaux Naturelles".

■ FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 29 920 752 €

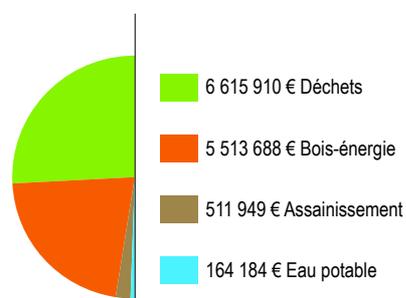


Répartition des dépenses par budget et par activité :

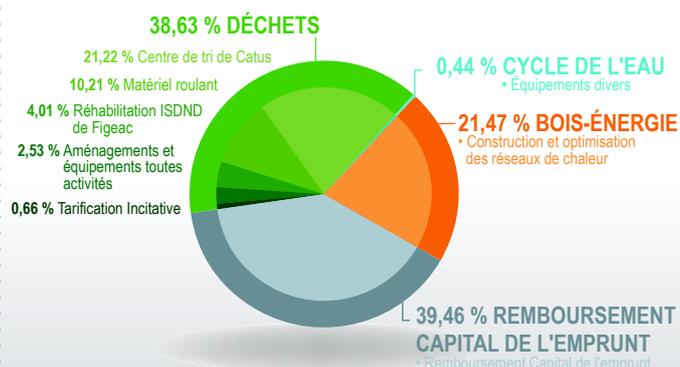


■ INVESTISSEMENT :

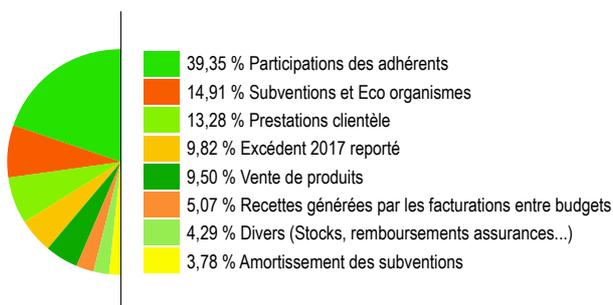
DÉPENSES : 12 805 731 €



Répartition des dépenses réelles : 8 331 817 €



RECETTES : 33 124 831 €

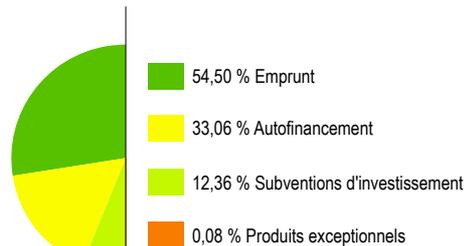


Excédent 2018 : 3 204 079 €

dont 47 925 € de déficit réel 2018

et 3 252 004 € d'excédent reporté 2017, soit : 2 229 521 € Budget Déchets,
 584 112 € Budget Eau Potable,
 328 639 € Budget Assainissement,
 59 347 € Budget Eaux Naturelles,
 50 385 € Budget Bois-énergie.

FINANCEMENT



La durée d'extinction de la dette (23,02 millions d'euros) est de 20 ans (2038).

Le SYDED possède un taux d'endettement faible : 6,36 % des recettes réelles de fonctionnement (13,92 % remboursement du prêt relais pour le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste inclus).

FAITS MARQUANTS

L'année 2018 en bref...

DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 142 537 tonnes de déchets, dont :

- 40 654 tonnes de recyclables
- 40 257 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 61 626 tonnes d'apports en déchetteries

Le projet de modernisation du centre de tri de Catus a été retenu par Citeo pour devenir "centre de tri démonstrateur national en milieu rural". La construction de cette nouvelle usine qui permettra d'effectuer un tri poussé des plastiques de 15 000 tonnes de déchets ménagers recyclables par an a démarré en juin 2018 et s'achèvera fin 2019. L'investissement nécessaire se porte à 11 M€, subventionné à 35 %.



Lauréat 2014 "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage", le SYDED a clos son programme en 2018. Il poursuit néanmoins ses actions et son engagement dans la voie de l'Économie Circulaire.



À la demande de ses collectivités adhérentes, le SYDED a porté la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. 17 actions réparties en 9 axes prioritaires ont été planifiées. Ce plan d'action a été défini de manière à :

- être cohérent avec le plan national de prévention des déchets 2014-2020,
- prendre en compte les gisements et les cibles prioritaires identifiés lors de l'état des lieux du territoire,
- répondre à l'objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire du SYDED de 5 % en kg/hab en 2025.

L'une des actions phares, pour permettre au territoire d'atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'est fixé sera le **déploiement de la tarification incitative**. En 2018, l'étude de faisabilité préalable à l'instauration d'une tarification incitative lancée par le SYDED a permis à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, aux Communautés de communes du Grand Figeac et de la Vallée du Lot et du Vignoble ainsi qu'au SICTOM des Marches du Sud Quercy d'être lauréat de l'appel à projets « Tarification Incitative » de l'Ademe pour aller vers la mise en place d'une redevance incitative. Devant l'intérêt généré, le SYDED a organisé un colloque à l'attention des élus et des techniciens du territoire. Les 200 participants ont pu bénéficier de témoignages variés de 4 collectivités, de l'Ademe et de Citeo afin de mieux appréhender les écueils à éviter et les solutions mises en place pour répondre à des problématiques concrètes : impacts fiscaux ou sur le prix du service, dépôts sauvages, gestion des zones touristiques...



BOIS ÉNERGIE

Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère 15 réseaux, avec 1 362 bâtiments raccordés au total.

Leur exploitation représente 2 126 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année.

L'enquête réalisée auprès des usagers a fait apparaître un taux de satisfaction supérieur à 91 %

Optimisation et mise aux normes des réseaux de chaleur

Les filtres sur les rejets des fumées des chaufferies de Catus et Sousceyrac avaient été posés en 2017. Ceux de Cajarc, Biars, Figeac (Nayrac) et St-Germain du Bel Air seront installés en 2019.

La mise en place des équipements de débit variable s'est poursuivie en 2018. Elle sera terminée en 2019.

Les premiers résultats ont été constatés sur le réseau de chaleur de Lacapelle-Marival avec une baisse de 40 % de la consommation d'électricité. Pour s'adapter aux évolutions techniques des modes de communication et à la croissance du nombre d'abonnés des réseaux de chaleur existants et à venir, le logiciel de supervision PCWIN a été remplacé.

Pour simplifier le traitement des données et mettre en place la mensualisation, le logiciel de facturation a également été renouvelé.

Nouveaux réseaux de chaleur

Le réseau de chaleur de Nuzéjols a été repris à la demande de la commune en septembre 2018.

Le réseau de chaleur de Capdenac-Gare a été mis en service en octobre 2018.

Les études de réalisation du réseau de chaleur de Figeac-ville se poursuivent. Les travaux débuteront début 2020.

EAU POTABLE

Assistance technique

Environ 50 missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées en 2018 auprès des 31 collectivités membres. 36 collectivités bénéficient de l'assistance à la gestion du service public.

Gestion opérationnelle

Le SYDED a poursuivi l'exploitation des captages et la production d'eau potable de la commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès : 229 080 m³ d'eau vendus.

Les études d'avant-projet ont été poursuivies pour déterminer une solution de lutte contre la turbidité de la ressource de Cajarc.

Les investigations et la meilleure connaissance de l'aire d'alimentation de la production de Fontpolémie ont permis de déceler l'origine de la contamination bactériologique chronique et irrégulière et d'entrevoir une amélioration de la qualité de l'eau brute avec une adaptation des pratiques locales. Des études de projet ont été menées pour définir un niveau de traitement adapté à cette dégradation, mais aussi aux enjeux quantitatifs de la zone.

La réalimentation en eau potable de la commune de Caillac à partir du syndicat d'Espère Mercuès a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage syndicale et maîtrise d'œuvre du SYDED.

ASSAINISSEMENT

Appui technique à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif

460 interventions ont été réalisées sur 196 stations de traitement des eaux usées du département.

Assistance aux projets d'assainissement collectif

36 opérations d'assainissement sont suivies au 31 décembre 2018.

Assistance à la gestion des services publics d'assainissement collectif

9 contrats de Délégation de Service Public (DSP) ont été suivis.

79 Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2018 (RPQS) ont été produits et les données transmises sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Traitement des boues de stations de traitement des eaux usées

10 018 tonnes de boues ont été traitées en 2018, principalement en compostage et épandage, pour 53 collectivités adhérentes.

Assistance à l'assainissement non collectif

Les 7 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) adhérent au SYDED au 31 décembre 2018 et regroupent 320 communes lotoises et 6 communes aveyronnaises, pour environ 50 000 installations.



EAUX NATURELLES



Connaissance des milieux aquatiques

989 prélèvements d'eau ont été réalisés pour un peu plus de 25 700 résultats d'analyses.

Gestion des eaux de baignade

Une nouvelle étude "animation et suivi des profils de baignade" a été validée et financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, avec 8 profils à actualiser.

L'analyse de l'épisode de pollution microbiologique des eaux de baignade de Douelle a permis de retrouver une bonne qualité de l'eau et d'éviter le déclassement de cette baignade.

En matière de communication :

- amélioration des communiqués rivières,
- accroissement de la diffusion du mail quotidien.

Suivis spécifiques

- sur Figeac, suivi de juin à septembre de l'impact en temps sec du système d'assainissement de cette collectivité,
- à Lamothe-Fénelon, en partenariat avec le SMPVD (Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne) poursuite de l'évaluation de l'effet sur le milieu aquatique de la mise en dérivation du plan d'eau.

Activités **"ASSAINISSEMENT"**

AVANT-PROPOS

Le **SYDED** assure une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, depuis 2011, suite au transfert par le Département de l'ensemble des activités de son Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE).

Cette extension du champ d'intervention du SYDED est une conséquence de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et répond à la volonté des collectivités de pouvoir continuer à **bénéficier d'une assistance technique spécialisée de qualité**, en capacité de s'adapter aux nouveaux besoins générés par l'évolution du contexte réglementaire et institutionnel.

Le SYDED intervient auprès des collectivités gestionnaires de l'assainissement des eaux usées domestiques sur trois volets :

- L'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées,
- Le traitement des boues de stations de traitement des eaux usées,
- L'assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.

2018 est la première année complète de fonctionnement du Service Eau qui regroupe les cellules "assainissement", "eaux naturelles" et "eau potable".

Le financement des missions d'assistance technique bénéficie du soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Département du Lot.



Saint-Pierre-Toirac – Filtres plantés de roseaux

ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

PRINCIPE

La mission d'Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées intègre, suite à la récente disparition de l'aide technique qui était apportée aux collectivités par les services de l'État, les trois volets suivants :

Une "**Assistance technique à l'exploitation des ouvrages**", impliquant de nombreuses interventions de terrain et permettant :

- de mesurer le fonctionnement et d'améliorer les performances des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées notamment via des prélèvements et analyses donnant lieu à des expertises et conseils,
 - l'aide à la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire telle que définie par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 notamment et via la pose d'appareils, la collecte et l'analyse des échantillons et la vérification du dispositif de mesures.
 - la fourniture de données et la production des documents permettant aux collectivités de bénéficier des aides financières de l'Agence de l'eau,
 - la formation des agents d'exploitation.
- depuis 2016, un suivi pluriannuel de l'impact des rejets de 9 systèmes d'assainissement : Aynac, Castelnau-Montratrier, Cazals, Gourdon, Leyme, Les-Quatre-Routes-du-Lot, Saint-Céré, Le Vigan, Cardaillac est réalisé sur le milieu récepteur.

Une "**Assistance Technique à la Gestion du Service**", constituant un support administratif, technique, juridique et financier pour la gestion du service public d'assainissement collectif (SPAC) en assurant sur demande des collectivités adhérentes :

- l'aide à la rédaction des Arrêtés d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques et des documents tels que le Règlement d'assainissement,
- la production du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et la transmission automatisée des données à l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement,
- le conseil sur l'optimisation du montant de l'Aide à la Performance Epuratoire (APE) versée par l'Agence de l'eau,
- en cas de Délégation de Service Public (DSP), le renouvellement et le suivi du contrat.

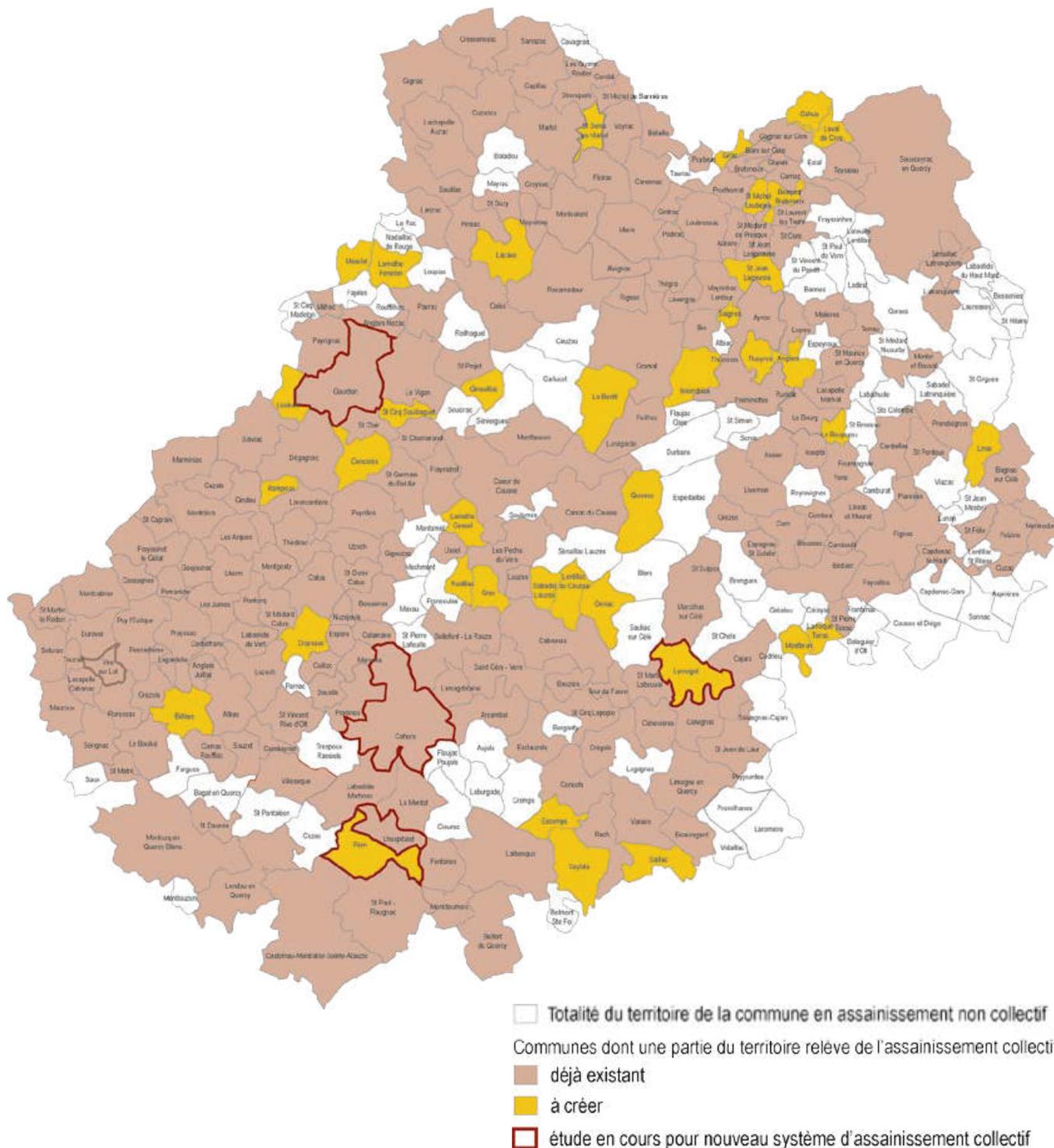
Une "**Assistance aux projets**" prenant la forme d'une Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) élargie visant à l'accompagner depuis la toute première définition des besoins jusqu'à l'achèvement de l'opération. L'assistance technique à l'exploitation prenant ensuite le relais.

Bien que pouvant varier en fonction de la nature de l'opération, cet accompagnement consiste pour la majorité des cas à :

- réaliser l'étude préalable de définition des travaux en fonction des besoins et de la nature du milieu récepteur,
- étudier la faisabilité économique de l'opération,
- aider au recrutement de son maître d'œuvre,
- suivre le déroulé de l'opération et la réception des travaux.

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

■ LES CHOIX EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT



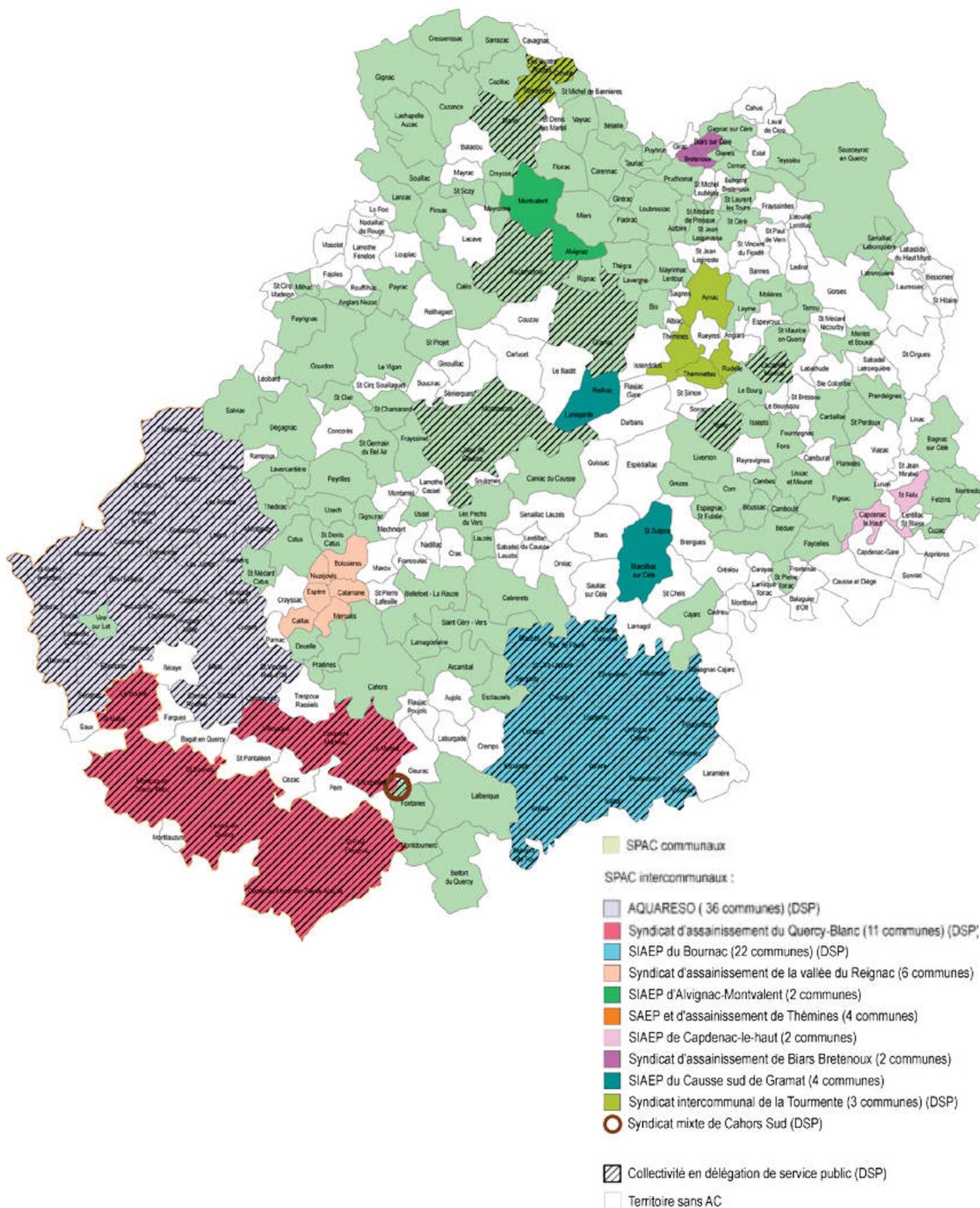
199 communes disposant d'un assainissement collectif
sur la ou les parties les plus urbanisées de leur territoire

121 communes sans assainissement collectif,
dont 80 communes ayant fait le choix réglementaire dans leur
zonage de ne pas recourir à l'assainissement collectif

■ LES MODES DE GESTION

Au 31 décembre 2018, on dénombre pour le département du Lot 126 collectivités gestionnaires d'un Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) réparties en :

- 115 SPAC communaux,
- 11 SPAC intercommunaux dont le territoire s'étend sur 92 communes.



La gestion de ces SPAC s'effectue majoritairement en régie, seules **12 collectivités** (6 communes et 6 EPCI) ont recours à une **Délégation de Service Public (DSP)**.

ADHÉSIONS

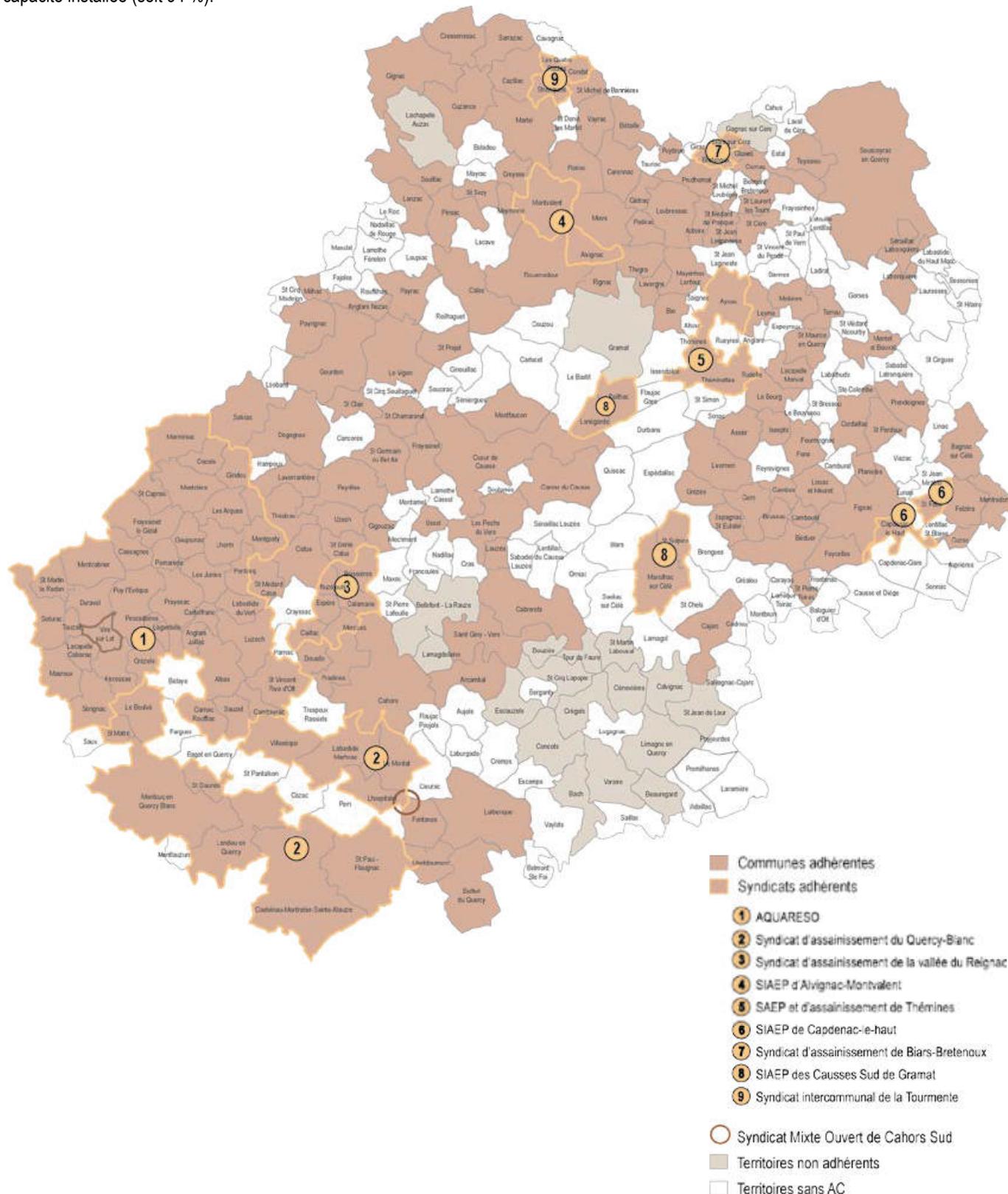
Au 31 décembre 2018, **118 collectivités** gestionnaires de SPAC sont **adhérentes au SYDED** (94 %).

À noter que les communes de Gignac, Saint-Médard-de-Presque et Saint-Pierre-Toirac ont adhéré cette année.

Les non-adhésions concernent 1 syndicat intercommunal (Syndicat du Bournac) et 2 communes (Esclauzels – Gramat), auxquels il convient d'ajouter 5 communes qui gèrent un réseau de collecte raccordé à une station de traitement par ailleurs suivie par le SYDED (Gagnac-sur-Cère – La-Chapelle-Auzac – Lamagdelaine – Bellefont La Rauze – Sénailac-Latronquière).

Le parc départemental des infrastructures au 31 décembre 2018 est composé de 211 stations de traitement des eaux usées pour une capacité organique de traitement totale installée de 211 080 Equivalent Habitants (EH).

Les adhésions au SYDED correspondent à **196 stations de traitement des eaux usées, représentant 92 % du parc** et 198 359 EH de capacité installée (soit 94 %).



■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES

Au cours de l'année 2018, ce sont 3 **nouvelles stations de traitement des eaux usées** qui ont été mises en service par une collectivité adhérente :

- **AYNAC - Bourg** : 250 Equivalents habitants (EH)
Traitement par filtres plantés de roseaux en lieu et place de l'ancienne station de 1000 EH
- **PLANIOLES - Bourg** : 210 Equivalents habitants (EH)
Traitement par filtres plantés de roseaux en lieu et place de l'ancienne station de 117 EH
- **VILLESEQUE - Bourg** : 30 Equivalents habitants (EH)
Traitement par filtres plantés de roseaux

Le programme des interventions 2018 a concerné 202 systèmes d'assainissement au travers de visites régulières dont le nombre varie de une à cinq par an, en fonction essentiellement de la capacité de la station et de la filière de traitement. À signaler également des mesures sur le réseau de Capdenac-le-Haut raccordé à la station de traitement des eaux usées de Capdenac-Gare (12). Le nombre moyen d'interventions est de 2,3 visites par an pour chaque système d'assainissement. Pour comparaison, la moyenne observée sur le bassin Adour Garonne est de 1,5 visite par an.



Depuis 2016, afin d'être plus disponible sur le volet-conseil, la métrologie d'une vingtaine de mesures d'autosurveillance réglementaire a été confiée au Laboratoire Départemental d'Analyses du Lot (LDA46).

Ainsi, 460 interventions, contre 443 en 2017, ont été réalisées sur l'année :

- 160 visites avec analyses,
- 193 visites simples,
- 98 visites courantes associées à des mesures d'autosurveillance réglementaires effectuées soit par le SYDED (au nombre de 67), soit par les exploitants des stations (au nombre de 31),
- 9 visites spécifiques sur réseau de collecte.

Une session de formation à destination des agents d'exploitation a été organisée en collaboration avec le CNFPT les 14 et 15 novembre 2018 à Saint-Géry-Vers.

À noter que le programme d'assistance technique contractualisé entre le SYDED et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a pu être intégralement réalisé.

Par ailleurs, pour accompagner les gestionnaires de systèmes d'assainissement supérieurs à 2000 EH et répondre aux nouvelles obligations réglementaires liées à la mise en application de l'arrêté du 21 juillet 2015, une campagne de vérification de la qualité des mesures a été réalisée sur 17 points de déversements. En parallèle, 107 cahiers de vie pré-remplis ont été fournis aux collectivités adhérentes.

Le SYDED a également été sollicité par de nombreux maîtres d'ouvrages pour les aider à remplir le questionnaire de l'Agence de l'eau pour l'obtention de l'Aide à la performance épuratoire (APE).

Enfin pour mémoire, citons, outre la participation à des groupes de travail de l'EPNAC (Évaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités), la réponse à un certain nombre de sollicitations ponctuelles liées à des opérations ou événements spécifiques tels que :

- la participation au comité de pilotage de l'étude sur les zones de rejet végétalisées (ZRV) menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- l'appui technique dans le cadre de raccordements non domestiques au réseau d'eaux usées.

■ L'ASSISTANCE À LA GESTION DU SERVICE PUBLIC

Depuis 2013, l'assistance apportée par les services de l'État aux collectivités en matière de délégation ou de gestion des services publics (DSP – GSP) d'assainissement, s'est arrêtée. Pour y faire face, le SYDED a proposé à ses adhérents d'assurer la continuité de ce service.

Cette assistance consiste pour l'essentiel, à répondre aux **demandes d'aide ou de conseil des gestionnaires de SPAC en matière de gestion administrative et financière du service** (tarifs, règlement du service, informations diverses...). À titre d'exemple, en 2018, le modèle de règlement du service d'assainissement collectif départemental a été diffusé à 4 collectivités, et 8 simulations tarifaires ont été élaborées et transmises aux maîtres d'ouvrages.

À cela il faut ajouter le suivi des contrats de Délégation de service public (DSP) pour 9 collectivités.

Par ailleurs, la production des **Rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS)** a été assurée pour 79 collectivités et les données ont été transmises sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

A également été réalisée, une bathymétrie sur une lagune avant vidange pour travaux.

De même, pour répondre à la note technique du 12 août 2016, la recherche de micropolluants en entrée et sortie des trois stations concernées dans le département (Cahors, Figeac et Saint-Céré) a été mise en œuvre avec les moyens techniques et humains des Laboratoires départementaux du Lot et de Haute-Garonne.

■ L'ASSISTANCE AUX PROJETS

12 nouvelles opérations ont fait l'objet d'un accord d'intervention signé entre le SYDED et la collectivité maître d'ouvrage, ce qui porte à **76** le nombre d'opérations démarrées depuis juillet 2011.

Ces 76 interventions formalisées concernent des opérations de plusieurs natures :

- Création de nouveaux systèmes d'assainissement (réseau + station de traitement des eaux usées),
- Extension ou réhabilitation de réseaux de collecte,
- Construction ou réhabilitation de stations de traitement des eaux usées,
- Réalisation d'études (révision zonage, préfaisabilité, accompagnement révision de schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales...).

Le volume d'activité de l'année 2018 est resté dans la continuité de 2017 malgré le retard pris par certains projets en lien avec la fin du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et le manque de visibilité sur les conditions de mise en place du 11^{ème} programme.

Au 31 décembre 2018, les opérations en cours de suivi sont au nombre de 36.



Cardaillac - Construction de la station de traitement des eaux usées

PROJETS

Assistance technique à l'exploitation des ouvrages :

- Aide à l'amélioration de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement > à 2000 EH (suivi de la qualité des mesures, traçabilité, manuels d'autosurveillance).
- Réflexion sur l'analyse des risques de défaillance.

Assistance aux projets d'assainissement :

- Mobilisation sur la révision des arrêtés de rejet caducs.

TARIFS



Tarifs 2018 :
Délibération : 2018-CS1-004

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Assistance à l'exploitation des ouvrages et à la gestion du service		Tarifs H.T.
Assistance technique de base (obligatoire)		1 €/EH capacité temps sec
		0,45 €/EH au-delà de 10 000 EH
	Minimum de facturation	500 €
Forfait auto-surveillance (optionnel)	< 200 EH	Sans objet
	200 à 499 EH	500 €
	500 à 999 EH	1 000 €
	1 000 à 1 999 EH	2 100 €
	2 000 à 9 999 EH	2 200 €
	10 000 à 29 999 EH	4 000 €
	30 000 à 49 999 EH	8 000 €
Recherche de micropolluants		2 850 €
Études particulières	Intervention technicien	500 €/jour 250 €/demi-journée
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire
Suivi du contrat de DSP		Tarifs H.T.
Renouvellement du contrat		8 000 €
Suivi annuel du contrat		500 €/jour 250 €/demi-journée
Projets		Tarifs H.T.
Intervention technicien		500 €/jour 250 €/demi-journée

TRAITEMENT DES BOUES DE STEU

PRINCIPE

Le SYDED assure le **traitement des boues liquides ou pâteuses par tout mode** (épandage, compostage, dépotage, filière spécialisée...). Il assume la responsabilité de cette fonction en tant que "producteur de boues" pour la partie concernant leur élimination.

ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED assure cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes compétents en matière d'assainissement collectif. Il procède à l'enlèvement des boues, quelle que soit leur nature, sur le site de leur production et se charge de la totalité de la filière de traitement dans le respect des exigences réglementaires.

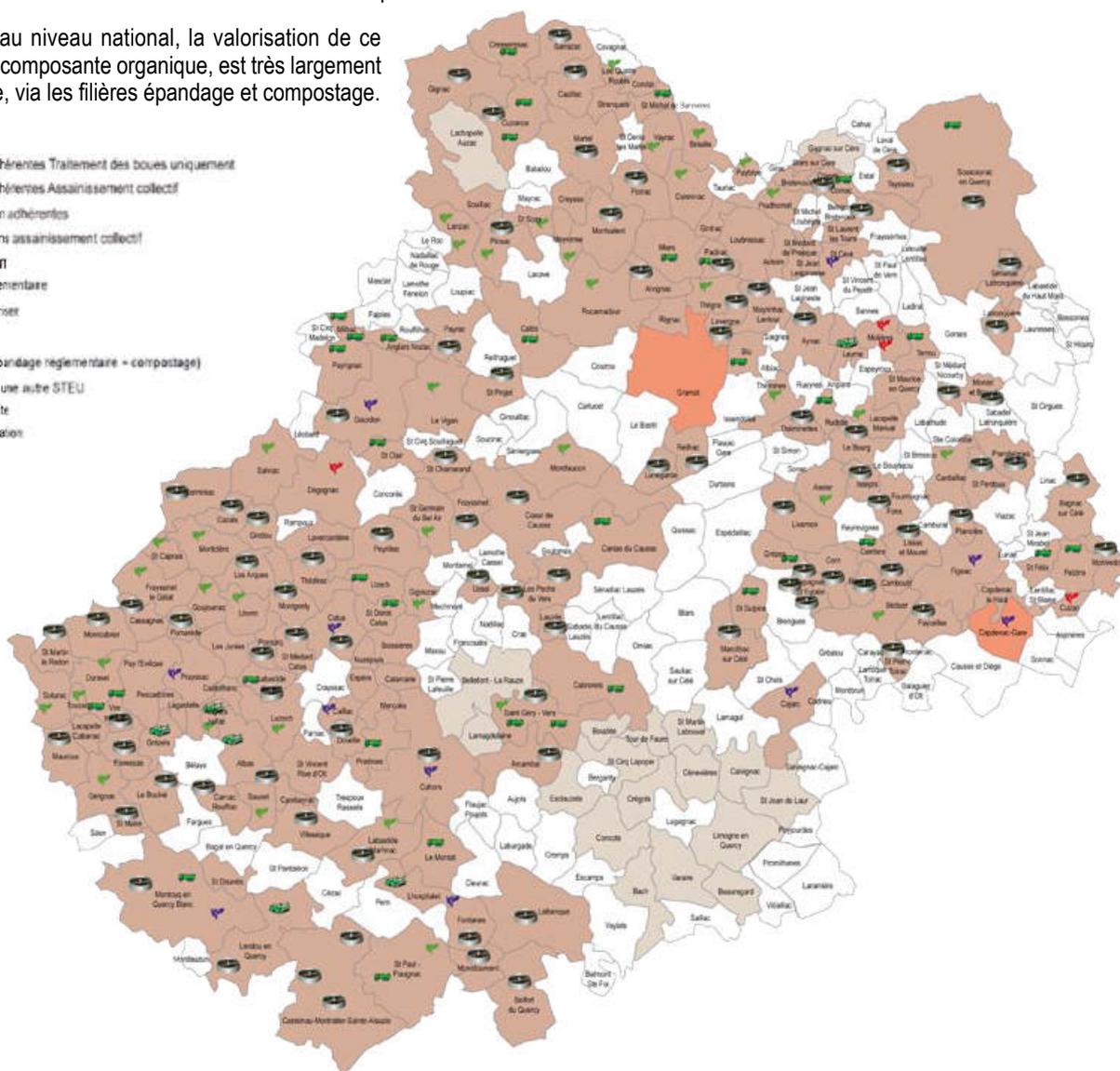
CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DES BOUES

■ LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRAITEMENT

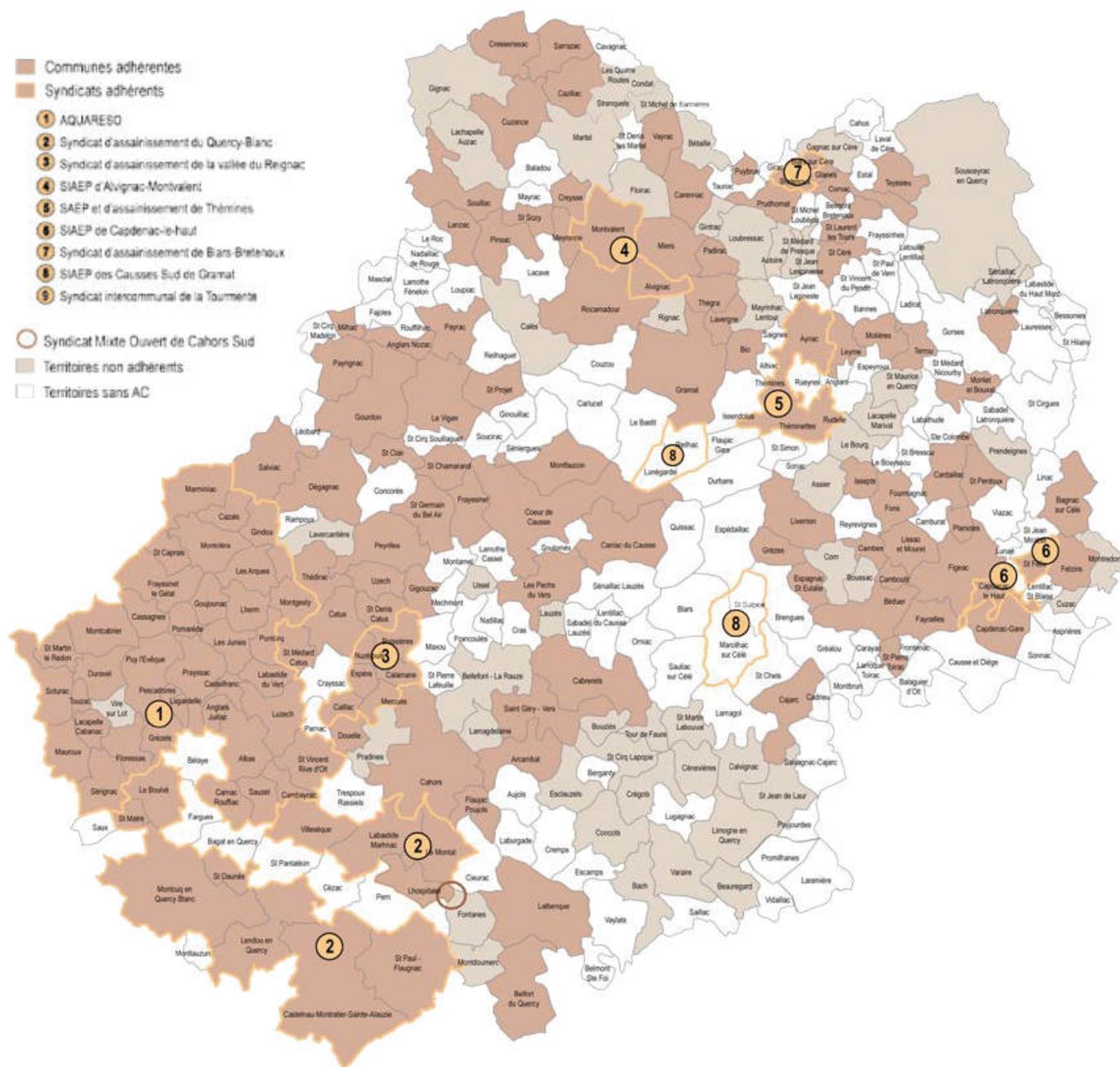
Au niveau du département, seules 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) majoritairement de faible capacité (Dégagnac – Molières (2 STEU) – Cuzac) ne disposent pas d'une filière d'élimination de leurs boues en conformité avec la réglementation. Sur ces 4 STEU, 3 appartiennent à des collectivités adhérentes au SYDED pour le traitement des boues.

De même qu'au niveau national, la valorisation de ce déchet à forte composante organique, est très largement prépondérante, via les filières épandage et compostage.

- Communes adhérentes Traitement des boues uniquement
- Communes adhérentes Assainissement collectif
- Communes non adhérentes
- Communes sans assainissement collectif
- TYPE DE TRAITEMENT**
- Épandage réglementaire
- Filière à régulariser
- Compostage
- Filière mixte (épandage réglementaire + compostage)
- Transport vers une autre STEU
- Stockage sur site
- Centre d'élimination



ADHÉSIONS



Au 31 décembre 2018, **91 collectivités sont adhérentes au SYDED** (82 communes et 9 syndicats) représentant potentiellement 149 stations de traitement des eaux usées, auxquelles il faut ajouter 1 collectivité (Lacapelle-Marival) soit 1 station de traitement des eaux usées pour laquelle a été maintenue l'assistance technique à l'épandage dans l'attente du renouvellement de son contrat de Délégation de service public (DSP).

À noter que les communes de Cajarc et Saint-Pierre-Toirac ont adhéré cette année, ainsi que le retrait d'Assier pour mise en conformité avec le délégataire.

Certaines collectivités disposant de stations de traitement des eaux usées qui ne produiront pas de boues avant plusieurs années (filtres plantés de roseaux, lagunage...) ont volontairement différé leur adhésion.

En 2018, 49 adhérents du SYDED ont eu des boues à traiter par :

- **épandage** pour 26 STEU appartenant à 18 collectivités adhérentes du SYDED pour le traitement des boues,
- **dépotage** sur une autre installation pour 20 STEU appartenant à 19 collectivités adhérentes,
- **compostage** pour 14 STEU appartenant à 14 collectivités adhérentes (dont 2 avec une filière mixte épandage),
- **élimination en centre de traitement spécifique** pour 5 STEU (Albas Bourg, Anglars-Juillac bourg, Grézels Bourg, Labastide-Marnhac Bourg, Leyme) appartenant à 3 collectivités adhérentes.

INTERVENTIONS

Cette année a notamment été marquée par :

- Un complément d'étude sur les boues d'épuration trop riches en cuivre dans le département. Celui-ci portait sur le comportement des boues et leur qualité dans les décanteurs digesteurs, les fosses toutes eaux et les filtres plantés de roseaux.
- La nécessité de mettre en place des solutions d'élimination alternatives à l'épandage pour des boues conformes, en raison d'un manque de parcellaire.

Au total, **147 analyses de boues** ont été effectuées sur l'année.

■ LA FILIÈRE ÉPANDAGE

Sur le département, **50 stations de traitement des eaux usées ont un plan d'épandage réglementaire** mis en œuvre par le SYDED avec le concours de la Chambre d'Agriculture du Lot.

Il n'y a pas eu de régularisation de dossiers de déclaration en 2018. Les démarches ont été engagées pour 3 collectivités : AQUARESO, Pinsac et Salviac.

3 632 m³ ont été épandus par 13 prestataires mandatés par le SYDED (producteur de boues) pour ses adhérents

Par ailleurs, l'épandage de **800 m³** de boues a été suivi pour une collectivité en Délégation de service public (DSP) : dans ce cas le SYDED n'est pas producteur de boues.

Ainsi, au total sur l'année 2018, un volume de **4 432 m³** de boues a été épandu sous la responsabilité totale ou partielle du SYDED.



■ LA FILIÈRE COMPOSTAGE

En l'absence d'une unité départementale de compostage des boues, le traitement par compostage a continué de s'effectuer dans le cadre de marchés sur quatre sites externes au département : Allasac, Castelsarrasin, Maumusson et Turenne.

Les tonnages évacués en compostage de façon régulière sont les suivants (boues pâteuses) :

- | | | | |
|----------------------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| • Cahors : 1 593,44 tonnes | • Saint-Céré : 436,26 tonnes | • Capdenac-Gare : 1013,68 tonnes | • Bretenoux : 155,42 tonnes |
| • Figeac : 585,36 tonnes | • Caillac : 200,78 tonnes | • Gourdon : 388,64 tonnes | • Souillac : 108,80 tonnes |
| • Prayssac : 263,20 tonnes | • Catus : 9,66 tonnes | • Fontanes Sycala : 145,06 tonnes | |

Par ailleurs, en raison d'une absence de parcellaire sur le plan d'épandage actuel de la STEU, les boues conformes de Pinsac Bourg ont dû être déshydratées et compostées sur le site Saint Paul La Roche (AES) pour un volume de 106 m³ de boues liquides.

De même 2 LSPR de la STEU de Cajarc ont dû être curés. En l'absence de plan d'épandage, ces boues ont été compostées sur la plateforme de Turenne (SUEZ) pour un tonnage de 67,4 tonnes de boues pâteuses.

Enfin les boues de Montcuq ont été compostées suite à une difficulté technique lors de l'épandage pour un tonnage de 40,86 tonnes de boues pâteuses (Lomagne compost – Castéron 82).

Ainsi en 2018, le SYDED a traité **5008,56 tonnes de boues pâteuses et 106 m³ de boues liquides** par compostage pour 14 stations de traitement des eaux usées.

■ LA FILIÈRE DÉPOTAGE

Réalisation par des prestataires agréés, du transfert de **294,78 m³** de boues liquides de stations d'épuration de faible capacité, vers les stations de traitement des eaux usées de Brive, Cahors, Figeac, Gourdon et Saint-Céré.

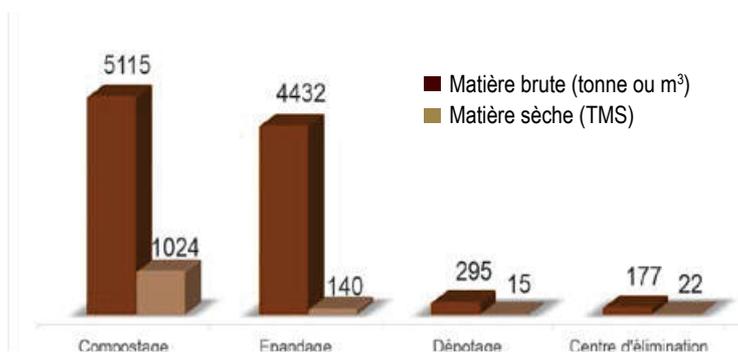
■ L'ÉLIMINATION EN CENTRE DE TRAITEMENT ADAPTÉ

À cause d'une concentration en cuivre excessive, plusieurs lots de boues non aptes à un retour au sol ont dû être éliminés en centre de traitement spécialisé pour 3 collectivités :

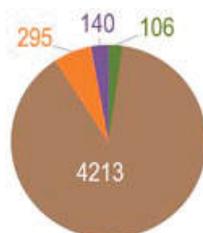
- Labastide-Marnhac bourg : **3,76 tonnes** de boues pâteuses
- Leyme : **140 m³** de boues liquides
- Albas Bourg, Anglars-Juillac bourg, Grézels Bourg : **32,84 tonnes de boues solides**

■ LE RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES BOUES TRAITÉES EN 2018

Boues prises en charge : 10 018 Tonnes de Matière Brute (boues liquides, pâteuses ou solides), correspondant à environ 1 201 Tonnes de Matière Sèche.

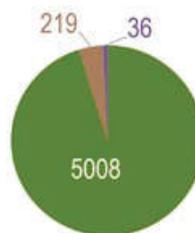


Destination des boues liquides prises en charge (en MB)



Compostage
Épandage
Dépotage
Centre d'élimination

Destination des boues pâteuses prises en charge (en MB)



PROJETS

Renforcement de la présence sur le terrain pour suivre et améliorer les pratiques.

Mobilisation supplémentaire en termes de méthodologie et de temps consacré au prélèvement des échantillons de boues pour en améliorer la représentativité.

TARIFS



Tarifs 2018 :
Délibération : 2018-CS1-004

TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION

Cas général : minimum de facturation de 1 000,00 € HT par station de traitement des eaux usées (STEU)		Tarifs H.T.
Épandage de boues liquides hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage		21 €/m³
Épandage de boues pâteuses hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage		26 €/m³
Épandage de boues de lagunes, y compris curage		32 €/m³
Épandage de boues de filtres plantés ou lits de séchage, y compris curage		57 €/tonne
Compostage de boues, y compris analyse et transport		80 €/tonne
Dépotage de boues sur autre step, y compris analyse et transport		100 €/m³
Élimination exceptionnelle de boues inaptes au retour au sol		Coût réel opération, incluant temps SYDED et analyses
Études particulières	Intervention technicien	500 €/jour 250 €/demi-journée
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire
Cas particulier des collectivités ayant un contrat de Délégation de service public (DSP) en cours		Tarifs H.T.
Suivi annuel réglementaire de l'épandage Forfait pour 1 à 4 steu d'un même adhérent (pour les steu de capacité équivalente ou inférieure)	Steu < 200 EH	1 800 €
	Steu ≥ 200 et < 2 000 EH	2 600 €
	Steu ≥ 2 000 et ≤ 10 000 EH	4 100 €

ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

PRINCIPE

L'**animation territoriale** constitue le cœur de cette mission : le pilotage de la charte départementale de l'assainissement non collectif et celui des **travaux d'harmonisation** de l'intervention de chaque SPANC en sont les deux principales composantes.

ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED du Lot intervient dans ce domaine pour le compte des groupements de communes gestionnaires d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ainsi, dans le cadre de la délégation que lui a confiée le Département du Lot, le SYDED assure notamment :

- Une assistance technique, administrative et juridique auprès des SPANC,
- La collecte et l'analyse des données départementales issues de l'activité des SPANC,
- Une animation territoriale à l'échelle du département,
- Une expertise spécialisée au bénéfice des SPANC et des différents acteurs territoriaux,
- La communication et la diffusion d'informations sur les actions menées dans ce domaine.



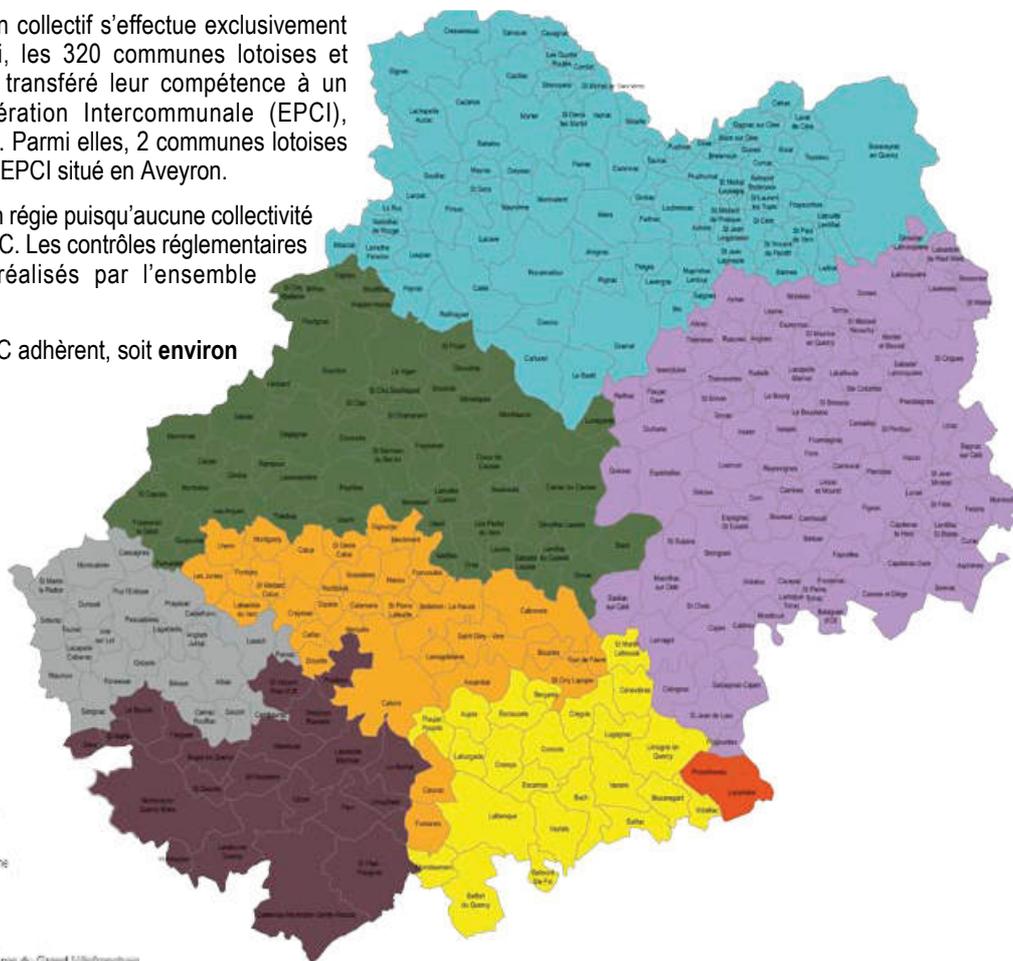
ADHÉSIONS ET CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

En 2018, 7 SPANC intercommunaux sont présents sur le département.

La gestion de l'assainissement non collectif s'effectue exclusivement à l'échelon intercommunal. Ainsi, les 320 communes lotoises et 6 communes aveyronnaises ont transféré leur compétence à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), 3 syndicats et 4 intercommunalités. Parmi elles, 2 communes lotoises ont transféré leur compétence à un EPCI situé en Aveyron.

La compétence ANC est assurée en régie puisqu'aucune collectivité gestionnaire n'a délégué son SPANC. Les contrôles réglementaires du neuf et de l'existant sont réalisés par l'ensemble des SPANC.

Au 31 décembre 2018, les 7 SPANC adhèrent, soit **environ 50 000 installations**.



- AQUARESO
- Syndicat d'assainissement du Quercy Blanc
- Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne
- Communauté de communes du Grand Figeac
- Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne
- SYMCTOM du Pays de Gourdon
- Communauté d'agglomération du Grand Cahors
- Communes lotoises adhérentes à la Communauté de communes du Grand Villefranchais

■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRÈS DES SPANC

La veille technique, administrative et juridique est réalisée tout au long de l'année. Elle est notamment consolidée par les adhésions à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et au réseau IDEAL. Les informations marquantes sont régulièrement diffusées aux SPANC.

En 2018, le SYDED a répondu à 58 sollicitations provenant des SPANC du département. Deux documents de synthèse regroupant les questions et les réponses abordées lors des réunions trimestrielles d'échange (67 questions au total) ainsi que celles traitées dans les lettres d'actualités de la FNCCR (21 questions au total) ont été mis à la disposition des SPANC.

Du matériel spécialisé permettant la localisation des ouvrages enterrés inaccessibles ainsi que du matériel de mesures de boues est mis à disposition des SPANC.

■ LA RÉCOLTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES DÉPARTEMENTALES ISSUES DE L'ACTIVITÉ DES SPANC

L'ensemble des structures gestionnaires de SPANC a été interrogé sur l'activité de leur service au cours du premier trimestre 2019. Ainsi, après exploitation des données recueillies, il ressort qu'en 2018 :

Environ **1 070 contrôles de projets**, **920 contrôles de travaux** (dont 55 % correspondent à la réhabilitation d'installations déjà existantes) et **3 500 contrôles** de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ont été réalisés par les SPANC du département. Par ailleurs, plus de 90 % du parc des installations existantes a été contrôlé au moins une fois.

Par ailleurs, depuis 2013, les SPANC animent des opérations de travaux de réhabilitation des installations d'ANC éligibles au programme d'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne. À ce titre, environ 790 installations ont été retenues pour être réhabilitées, représentant 3 340 000 € d'aides pour les ménages et 239 000 € d'aides à l'animation pour les SPANC.

Le nombre total de contrôles est en baisse sensible par rapport à 2017. Néanmoins, la diminution des équivalents temps pleins dédiés au SPANC a permis de porter à **308 le nombre moyen de contrôles réalisés par Equivalents Temps Plein** (284 l'an passé).

À noter que pour la première fois, l'ensemble des SPANC a réalisé le **Rapport sur le prix et la qualité du service** (RPQS de l'année 2017).

La facturation de la redevance des contrôles de l'existant est effectuée majoritairement après service rendu, seule 1 structure a partiellement recours à la facturation annualisée.

■ L'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

Une réflexion sur l'évolution possible de la mission d'assistance technique a été menée à l'automne 2018. Pour cela, l'ensemble des 7 gestionnaires de SPANC a été consulté et ils ont été réunis lors d'une réunion d'échange le 15 novembre 2018 suite à la transmission au préalable d'un questionnaire. À l'issue de cette consultation, il a été décidé d'adapter le contenu de la mission d'assistance technique ainsi que le mode de tarification.

• Travaux d'harmonisation :

Le rapport portant actualisation de l'étude sur le "SPANC de demain" a été transmis aux SPANC début 2018.

• Appui technique :

3 réunions de coordination et d'échanges à l'intention du personnel technique des SPANC ont été organisées sur différents thèmes :

- Présentation à chaque réunion de l'actualité technique et réglementaire ;
- Retour sur la journée technique de la FNCCR du 5 février 2018 : suites de l'étude nationale du suivi in situ, état d'avancement des travaux du PANANC, aides des SPANC aux usagers et impact de l'intervention du SPANC sur l'amélioration du parc d'installations ANC ;
- Discussion autour de la note technique ministérielle du 2 mai 2018 relative à la mission de contrôle du SPANC ;
- Élaboration d'une fiche d'harmonisation des conclusions pour le contrôle de bon fonctionnement ;
- Élaboration d'une procédure pour la réalisation du contrôle de bon fonctionnement et l'évaluation de la conformité annuelle des installations de capacité de plus de 20 EH ;
- Essais in situ de matériels de terrain : machine à fumée et canne à boues ;
- Focus sur le SPANC du SYMICTOM du Pays de Gourdon qui a accueilli les réunions des techniciens : information sur leurs pratiques particulières.

Lors de ces réunions, un temps est dédié pour traiter des points particuliers rencontrés par les SPANC afin d'y apporter une réponse commune.

Une rencontre technique a été réalisée avec 4 sociétés qui fournissent des installations de traitement.

• Animation de la charte départementale :

Les réunions des comités de suivi des protocoles se sont déroulées au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Les protocoles "Installateur" et "Granulats assainissement" comptent respectivement 70 et 17 entreprises adhérentes.

Par ailleurs, tout au long de l'année, le SYDED assure le secrétariat de la charte ainsi que l'enregistrement des nouvelles demandes d'adhésions et traite les éventuelles réclamations des adhérents.

Concernant la vidange des installations, la liste des entreprises agréées par la Préfecture du Lot et celles des départements limitrophes est tenue à jour et diffusée dans le cadre de la charte.

Une réunion d'information à destination des entreprises qui réalisent des installations d'ANC adhérentes a été réalisée le 8 février 2018.

D'après les données fournies par les services de l'État, les entreprises de vidange lotoises ont collecté environ 4775 m³ de matières de vidanges en 2017.

Rencontre des 3 principaux revendeurs de matériels d'ANC qui travaillent sur le département du Lot.

• Autres interventions :

Le SYDED a été sollicité pour la prise en compte de la problématique de l'ANC pour des révisions de zonages réglementaires d'assainissement (2 opérations en cours) et la révision de profils de baignade. Il a également participé aux journées techniques de l'Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif sur le bassin Adour-Garonne (ARTANC) et à l'administration de l'association.

Enfin, un formulaire de demande d'installation et d'une fiche technique pour les installations d'ANC de capacité supérieure à 20 EH ont été finalisés et diffusés aux SPANC.

■ L'EXPERTISE AUPRÈS DES ACTEURS DE L'EAU ET DE L'ANC

Le SYDED est associé au groupe de travail des toilettes publiques et sites de pleine nature animé par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Il participe également à un groupe d'échange qui regroupe l'ensemble des services d'assistance technique qui travaillent sur la problématique de l'ANC sur le bassin Adour Garonne.

■ LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le site internet du SYDED regroupe les principales informations d'ordre général et d'organisation locale en matière d'ANC ainsi que les différentes fiches techniques, imprimés et listes d'entreprises adhérentes à la charte départementale à destination du grand public.

Un espace internet est dédié aux structures gestionnaires de SPANC adhérentes, à destination des élus et des services, administré par le SYDED afin de favoriser la transmission d'informations. Il est régulièrement mis à jour et a été abondé par 27 nouveaux documents.

Sur l'année, un total de **7 500 fiches techniques et imprimés** divers (demandes d'installations...) a été fourni aux différentes structures adhérentes.

PROJETS

Création d'une fiche technique sur la mise en œuvre et l'entretien des installations d'ANC.

TARIFS



Tarifs 2018 :
Délibération : 2018-CS1-004

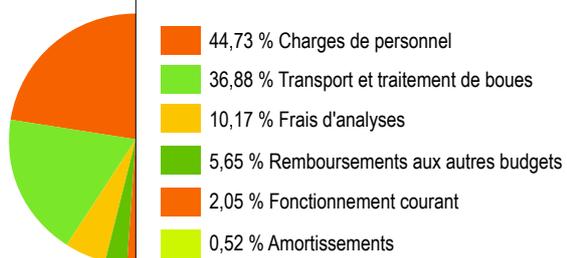
Tarifs H.T.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

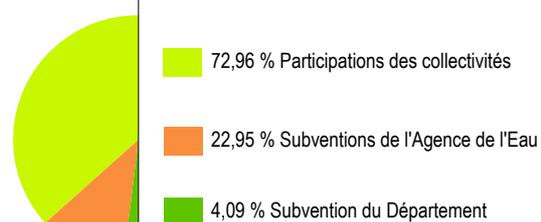
Participation des SPANC à l'animation départementale		0,64 €/installation
Remplacement ponctuel pour le contrôle de bonne exécution des travaux	Diagnostic ou remplacement technicien	75 €/installation
Études particulières	Intervention technicien	500 €/jour 250 €/demi-journée
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire

BILAN FINANCIER GLOBAL

DÉPENSES : 1 322 387 €



RECETTES : 1 345 620 €



En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LES SCOLAIRES

Animations scolaires

Les interventions dans les classes restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Ces opérations se font dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot et sont réalisées uniquement à la demande des enseignants.

Les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires.

Destinées aux classes de CM, ces interventions portent sur trois thématiques : les déchets, le compostage et l'eau.

En 2018, une nouvelle animation sur le thème du gaspillage alimentaire a été proposée aux classes de 6^e. Après une phase de test couronnée de succès, elle est désormais accessible à l'ensemble des collèges.

Visites des bases de valorisation

Les informations apportées lors des interventions en classe sur le thème des déchets sont complétées de manière concrète par des visites des 3 centres de tri. Dans ce cadre, le SYDED prend en charge les frais de transport.



À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

→ **82 visites** (soit 1 894 visiteurs)



Animation déchets

→ **56 classes**

(soit 1 288 élèves sensibilisés)



Animation eau

→ **51 classes**

(soit 1 169 élèves sensibilisés)



Animation compostage

→ **22 classes**

(soit 474 élèves sensibilisés)



Animation anti-gaspillage alimentaire

→ **21 classes**

(soit 447 élèves sensibilisés)

POUR LE GRAND PUBLIC

Campagne de sensibilisation sur les erreurs de tri

Le thème principal de la communication en 2018 a visé les erreurs de tri les plus graves, qui portent atteinte à la sécurité et aux conditions de travail des agents dans les centres de tri : les aiguilles, le verre, les protections hygiéniques, les restes de repas, les cadavres d'animaux, les vêtements et les déchets poussiéreux.

Pour sensibiliser les usagers à cette problématique et réduire la présence de ces « intrus » parmi les déchets recyclables, une série d'outils et actions a été réalisée tout au long de l'année :

- dossier principal du journal SYnergies de janvier et juillet (voir ci-dessous),
- deux campagnes d'affichage sur les abribus du département (photo ci-contre),
- panneaux amovibles pour les points de collecte présentant ces erreurs de tri,
- panneau déroulant pour stand sur les manifestations,
- parutions sur le site internet et dans les médias locaux,
- série de 6 spots vidéo, notamment pour diffusion dans les cinémas du département, sur les réseaux sociaux et le site internet.



SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED (91 000 exemplaires)

Ce support d'information écrite est diffusé dans tous les foyers du territoire.

Le dossier principal des deux numéros a été consacré au thème phare de l'année :

En janvier - "Le tri, après vous, c'est nous ?" : présentation des principales erreurs de tri et de leur impact sur le cadre de travail des agents, ainsi que rappel des consignes avec l'insertion du nouveau Guide du tri,

En juillet - "En vacances, je trie aussi !" : par un ton rédactionnel et une présentation graphique décalés, transmission de messages clés sur le tri et les moyens de réduire les déchets, y compris pendant le temps des loisirs.

Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand/animation/jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- Raid urbain, Cahors
- Célé'T, Figeac
- Pique-nique 0 déchet, lac de Montcuq
- Fêtes de la science et de la rivière, Cahors
- Semaine du développement durable
- Semaine de la réduction des déchets
- Salon de l'habitat, Cahors
- Foire exposition, Figeac



Création d'une page Facebook

Pour compléter les canaux de communication, en particulier à l'attention du public plus jeune très attaché aux supports digitaux, cette page Facebook diffuse 2-3 fois par semaine de nouvelles publications en lien avec les actualités du SYDED ou de ses partenaires : animations/stand, événements éco-responsables, articles/points presse, recrutements...



Création d'une signalétique pour les semi-remorques.

Après une phase de test, le SYDED s'est doté de deux semi-remorques, destinées à transférer divers matériaux d'un site à l'autre du territoire (bois issus des végétaux, plaquettes bois pour les chaufferies, déchets recyclables). Leurs parois ont été "habillées" par des visuels mettant en valeur l'environnement du Lot et l'engagement du SYDED pour sa préservation.

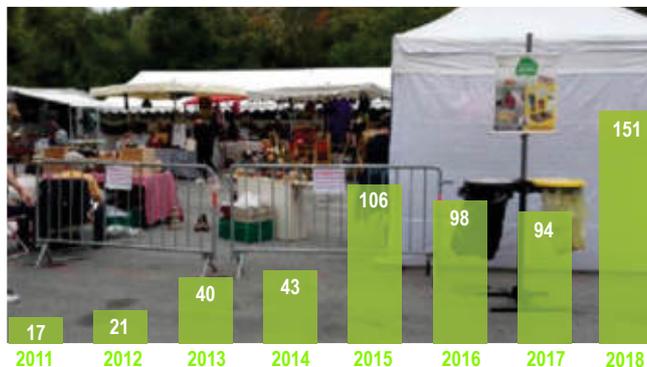


Promotion du tri des déchets "hors foyer"

- Prêt de matériel de tri pour les manifestations publiques

Cette démarche de sensibilisation du public au tri au-delà du cadre domestique répond à une réelle attente des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales.

Pour preuve, l'augmentation significative du nombre de demandes de prêt de matériel de tri de la part des organisateurs, notamment en lien avec le développement des manifestations adhérant à la charte « événement éco-responsable » proposée par le SYDED.



- Création d'une signalétique pour les sites "tourisme 0 déchet"

Pour inciter les gestionnaires de établissements accueillant des vacanciers à mettre en place le tri, une signalétique spécifique a été créée afin d'harmoniser les messages et retrouver une charte graphique commune sur le département. Dans un premier temps, ces supports sont fournis gratuitement : panneau pour les points de collecte, autocollants pour les conteneurs...



POUR DES PUBLICS CIBLES

Guide méthodologique contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Engagé depuis 2014 dans la problématique du gaspillage alimentaire, le SYDED a souhaité mettre à la disposition des gestionnaires de ce type de restauration sur le département (cantine scolaire, hospitalière, maison de retraite, administration...) un outil qui présente des actions pour agir contre ce phénomène et met en avant des expériences lotoises concrètes.



Guide pratique Déchetteries pour les professionnels

Comme les 29 déchetteries du SYDED sont accessibles aux professionnels, un nouveau document a été créé à leur attention pour clarifier les conditions d'accès, les catégories de déchets acceptés/refusés, ainsi que pour promouvoir les bonnes pratiques à adopter. Cette brochure est remise, à chaque client, en même temps que sa carte individuelle d'accès.



Perspectives pour l'année 2019

- Réaliser la signalétique du circuit de visite du nouveau centre de tri de Catus.
- Mener une campagne de communication générale pour inciter au recyclage du verre.

PRÉVENTION DES RISQUES

L'année 2018 a été une année de structuration de notre démarche qualité, sécurité et environnementale. En effet, dans la perspective d'une certification selon les normes internationales ISO 9001/2015, OHSAS 18001 et ISO 14001/2015, les procédures ont été revues pour assurer une meilleure prise en compte des risques : mise à jour de nos analyses environnementale et prévention des risques, formation des agents aux procédures d'urgence, nombreux audits internes y compris de fournisseurs, contrôle des installations, etc.

SANTÉ - SÉCURITÉ

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. À partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

Le CHSCT

La Délégation Unique du Personnel (DUP) a nommé 4 référents Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Les membres de la DUP se réunissent à minima 4 fois par an sous la présidence de la Direction en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité. En 2018, la DUP a également été amenée à analyser sur le terrain un accident du travail grave et à étudier la mise en place de la géolocalisation dans les véhicules.

L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et de mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

En 2018, la grille d'identification des risques a évolué afin de mettre en avant les situations dangereuses dont l'impact est différent entre un homme et une femme. Cette mesure découle de l'accord sur l'égalité homme/femme.

Le plan d'action sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Il s'agit de prévenir les accidents et les maladies professionnelles, mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

En 2018, des points d'accueil pour les visiteurs regroupant les équipements de protection à leur fournir et les consignes à leur décrire ont été mis en place sur les bases de valorisation des déchets et au siège.

La formation des agents

La formation dispensée aux agents sur la sécurité est une priorité.

En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds propres.

En 2018, 68 agents ont été formés à la sécurité sur les thèmes de la conduite d'engins en sécurité, l'habilitation électrique...

ENVIRONNEMENT

Le SYDED a dû traiter 2 accidents environnementaux au cours de l'année 2018 : un incendie dans le silo bois de la chaufferie de Catus et une auto-inflammation de compost à Figeac. Ces accidents, très localisés, ont pu être traités et aucune conséquence significative sur l'environnement ou les tiers n'a été relevée. Les services de l'État en ont été informés.

13 incidents environnementaux ont également été recensés dont plusieurs déversements accidentels (fuite hydraulique sur engin, renversement de cuve, etc.) ou malveillants de produits au sol. Tous ces incidents ont été circonscrits en interne et ont donné lieu à des actions correctives.

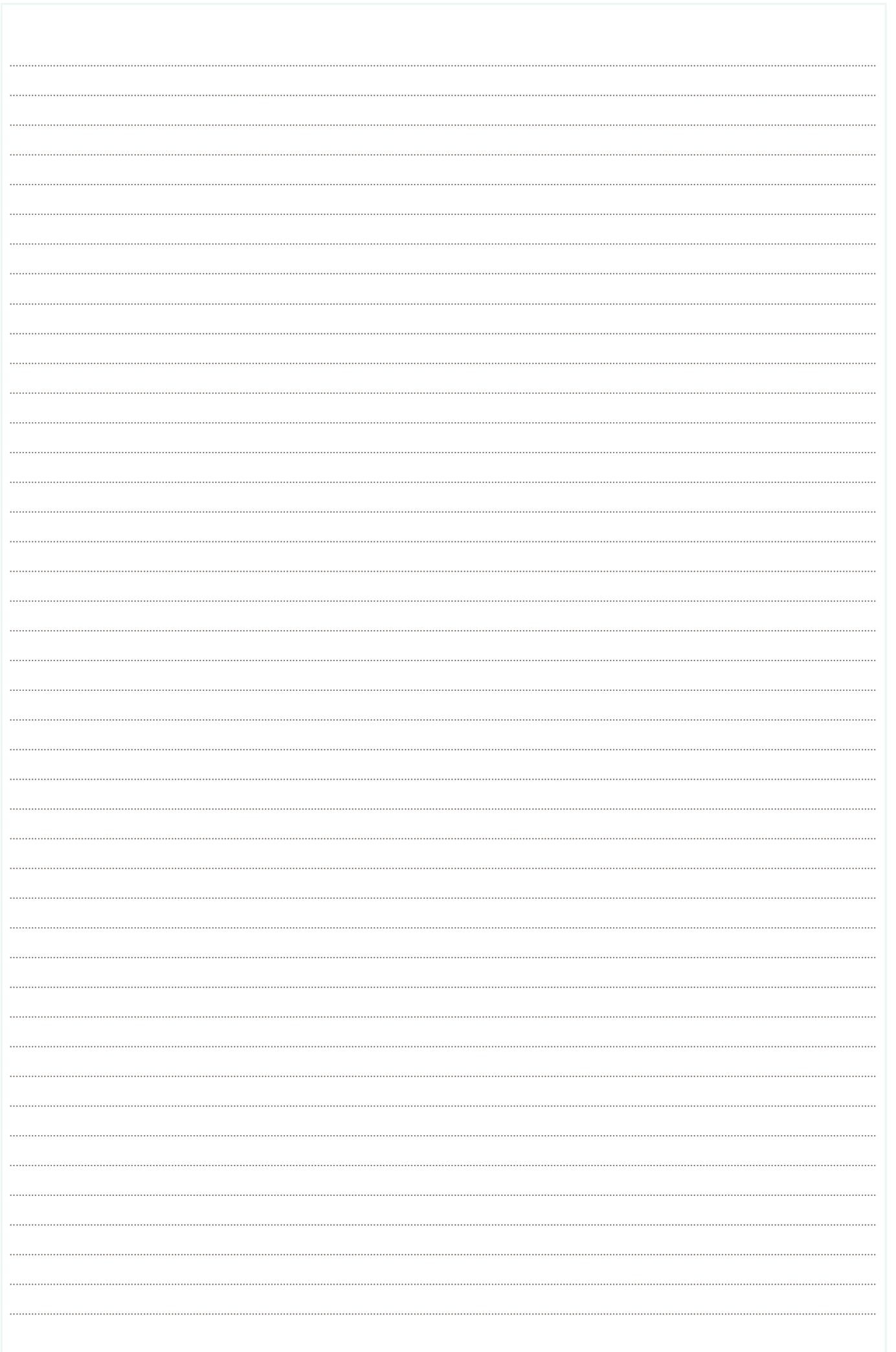
Au niveau administratif, le service Qualité Environnement a œuvré pour l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour le futur centre de tri de déchets ménagers de Catus ainsi que pour l'agrandissement de l'ISDI de Lalbenque. À noter que, conformément aux évolutions réglementaires récentes, ces actions ont nécessité deux enquêtes publiques qui n'ont pas amené de contestations particulières.

Les services de l'État, très actifs, ont, par ailleurs, inspecté 14 ISDI, l'ISDND de Figeac (travaux de réhabilitation de l'ex Centre d'Enfouissement Technique afin de limiter l'impact environnemental) et le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste. Les actions menées pour répondre à différentes demandes de la DREAL s'inscrivent naturellement dans la démarche de certification qui devrait aboutir en 2019.



Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



LEXIQUE

Agence de l'eau : établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Arrêté d'autorisation de déversement : acte qui définit notamment les obligations de moyens et de résultats pour le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

ARTANC : Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif.

Autosurveillance : dispositions prises par l'exploitant pour surveiller le fonctionnement et les performances de son système d'assainissement (réseau et station).

Boues : résidus du traitement des eaux usées, constitués pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

Boues activées : biomasse composée d'un mélange de micro-organismes responsables de l'épuration des eaux.

Boues pâteuses : boues qui ont une siccité (taux de matière sèche) comprise entre 10 et 25 %.

Cahier de vie d'un système d'assainissement : document qui reprend l'historique des différentes interventions, vérifications et mesures. Il reprend également les modalités d'exploitation et d'autosurveillance du système d'assainissement.

Charte : document qui formalise l'engagement volontaire des différents signataires.

Compostage : processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénisé semblable à un terreau.

Dépotage des boues : action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

Épandage : pratique agricole qui vise à répandre sur une parcelle des fertilisants ou des amendements.

EPNAC : groupe de travail national sur l'Évaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Équivalent habitant (EH) : quantité de pollution journalière théorique produite par un habitant.

En volume, 1 EH = 150 litres d'eaux usées.

En charge polluante, 1 EH = 60 grammes de Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours (DBO₅).

Filtres plantés de roseaux : filière de traitement des eaux usées qui met en jeu des micro-organismes fixés sur un massif filtrant constitué de gravier et de sable. Les roseaux créent des conditions de perméabilité et d'aération qui favorisent l'activité microbienne.

FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) : organe d'expression et d'échange des collectivités gestionnaires de services publics (dont l'assainissement collectif et non collectif), support technique et juridique pour la gestion des SPAC et des SPANC.

Lits de séchage de boues plantés de roseaux : ouvrage de déshydratation naturelle et de stockage des boues.

Maître d'ouvrage : propriétaire du système d'assainissement.

Manuel d'autosurveillance : document réglementaire établi par le maître d'ouvrage et décrivant les procédures de surveillance des ouvrages d'assainissement.

Micropolluants : substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose.

Matières de vidange : résidus issus des dispositifs d'assainissement non collectif.

Mesure d'autosurveillance : prélèvements, analyses et mesures de débits réalisés en entrée et sortie de station d'épuration durant une période de 24 heures.

Plan d'épandage réglementaire : document de synthèse déposé en Préfecture qui décrit les conditions de mise en œuvre et de surveillance de la valorisation agricole des boues.

Réseau d'assainissement : système de canalisations qui assure la collecte et le transport des eaux usées domestiques jusqu'à la station d'épuration.

Réseau IDEAL (Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local) : association de collectivités locales ayant vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités adhérentes.

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Station de traitement des eaux usées (STEU) : installation de traitement des eaux usées qui permet de diminuer leur charge polluante pour les rendre compatibles avec le milieu naturel. Elle est constituée d'une succession d'ouvrages où l'eau est progressivement débarrassée de ses substances polluantes. La STEU rejette dans la nature une eau dépolluée, mais non potable.

Système d'assainissement : ensemble des ouvrages constituant le système de collecte et la station de traitement des eaux usées, et assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur.

